



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARQUET GENERAL

Lyon, le 24 février 2026

Communiqué de presse

La demande de mise en liberté présentée par Gaël Perdriau, ancien maire de Saint-Etienne, condamné par le Tribunal correctionnel de Lyon le 1^{er} décembre 2025 à une peine de 5 ans d'emprisonnement dont un an assorti du sursis et 5 ans d'inéligibilité, avec exécution provisoire, et incarcéré le 7 janvier 2026 au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, sera examinée par la 7^{ème} chambre correctionnelle de la cour d'appel de Lyon **le mercredi 4 mars 2026 à 13h30 en salle d'Aguesseau.**

Contact presse :

Sita MONTAGUT, chargée de communication : scom.ca-lyon@justice.fr – 04 72 40 89 53